

Toulouse, le 28 février 2006

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



LETTRE DES AMIS n° 217

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net
E-mail de l'association : amis.archives@laposte.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

SOMMAIRE

Éditorial	1
Cours de paléographie	2
Notre site Internet	2
Sortie annuelle	2
Initiation à la recherche	2
Informations-expositions-conférences d'associations amies	3
Avis de recherche et réponses	4
Vient de paraître	8
Travaux de nos adhérents	8
Nouveaux membres	12
Paléographie	12
Chronique des Archives départementales	13

ÉDITORIAL

Chers Amis,

Après la Petite Bibliothèque sur l'histoire des Pénitents, nous vous offrons ce mois-ci l'expression écrite du travail d'étudiants en master d'histoire qui, le jeudi 19 janvier aux Archives municipales, nous ont exposé publiquement ce qui fera l'objet de leur examen, sous l'autorité de leur professeur M. Remy Cazals. Nous les en remercions vivement.

Nous vous annonçons deux prochaines dates importantes, en espérant que vous y répondrez nombreux :

1) Notre conférence de printemps le 16 juin à 17 h 30 par M. Gérard Ermissé, directeur du Centre historique des Archives nationales, qui nous présentera l'organisation, les ressources et les projets des Archives nationales.

J'insiste pour que vous y assistiez très nombreux, car c'est un honneur pour notre association de recevoir un des plus grands archivistes de France.

Le lieu de cette conférence vous sera précisé dans la Lettre n° 218 du 30 avril.

2) Le 13 mai, nos amis Pierre Vidal, spécialiste de l'histoire des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et des Templiers, et Nicole Andrieu nous organisent une sortie qui devrait faire date.

Ils nous guideront dans les anciennes commanderies de La Couvertoirade et de Sainte-Eulalie-du-Cernon.

Inscrivez-vous dès maintenant, les places seront comptées.

Cette sortie ne clôturera pas l'année puisque le congrès de la Fédération historique aura lieu les 23, 24 et 25 juin à Sorèze et que nous serons appelés à y participer.

Geneviève Moulin-Fossey

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

COURS DE PALÉOGRAPHIE

- **Aux Archives départementales**, 11 boulevard Griffoul-Dorval :

1. Cours « confirmés » par Mme Sophie Malavieille (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, les jeudis 23 mars, 20 avril, 18 mai, 22 juin 2006.

2. Cours « débutants » par M. Daniel Rigaud (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, les mardis 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin 2006.

3. Cours de paléographie médiévale par Mme Geneviève Douillard (XII^e au XIV^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, le jeudi 9 mars 2006.

A l'antenne du Comminges de Saint-Gaudens, par M. Jean Le Pottier (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 14 h à 16 h, les mercredis 8 mars, 5 avril, 10 mai, 14 juin 2006.

- **Aux Archives municipales**, 2 rue des Archives :

Cours « débutants » par M. Daniel Rigaud (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 14 h à 15 h 30, les jeudis 16 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin 2006.

NOTRE SITE INTERNET

Nous vous invitons à visiter notre site Internet qui existe dans une version nouvelle, toujours à la même adresse : **www.2a31.net**

Vous pouvez désormais nous laisser des messages à notre adresse électronique : **amis.archives@laposte.net**, ou bien directement depuis notre site Internet.

SORTIE ANNUELLE

Vous trouverez jointe à cette Lettre la feuille descriptive et le bulletin d'inscription pour notre sortie annuelle du **samedi 13 mai 2006 dans le Sud-Aveyron**.

Vous pouvez vous inscrire avec des invités, même non adhérents de l'association.

Inscrivez-vous sans tarder !

INITIATION A LA RECHERCHE

La séance du 28 janvier a été annulée à cause des intempéries (neige).

Nous vous rappelons que les deux dernières conférences qui composent le cycle 2005/2006 auront lieu de 10 h à 12 h dans la salle de lecture des Archives départementales les **samedis 25 mars et 10 juin 2006**. Elles seront assurées par M. Jean Le Pottier sur le thème des Archives communales : paroisses et communes avec présentation de sources d'archives, échanges.

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

Fédération historique de Midi-Pyrénées (Tél. : 05 34 31 19 70) :

57^e Congrès des Sociétés savantes
Sorèze (Tarn) les 23-25 juin 2006

Histoire de l'industrie en Midi-Pyrénées, de la préhistoire à nos jours

Le thème proposé envisage l'histoire des industries au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des activités de transformation, de l'exploitation des matières premières à la confection des produits finis, qu'elles soient obtenues par le travail manuel ou par une quelconque forme d'énergie. Si un regard approfondi sera porté sur la révolution industrielle et les mutations récentes, le programme du Congrès doit s'inscrire dans la longue durée : la préhistoire, les périodes antique et médiévale et les temps modernes n'y seront donc pas négligés. Se déroulant dans le Tarn, il accordera une place privilégiée à ce département tout en s'ouvrant à l'ensemble de l'espace régional.

Musée Saint-Raymond :

Conférences dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- jeudi 2 mars 2006 à 17 h 30 : « Marcus Agrippa et l'instauration de l'Empire », par Jean-Michel Roddaz, ancien membre de l'École française de Rome, professeur d'histoire romaine à l'université de Bordeaux III.

Au Musée jusqu'au 30 avril 2006 :

Venez admirer l'exposition « Portraits du premier siècle de l'Empire romain ». À voir absolument !

Nous vous rappelons qu'une visite est prévue pour les membres de notre association le vendredi 3 mars 2006 à 10 h ; rendez-vous à l'entrée du Musée Saint-Raymond.

Société toulousaine d'études médiévales :

Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- lundi 6 mars 2006 à 18 h 30 : « Recherches archéologiques sur l'hôtel des chevaliers de Malte à Toulouse » par Mme Nelly Pousthomis, professeur d'histoire de l'art, et M. Pierre Pisani, archéologue à l'INRAP.

Programme du colloque dans le cadre du bicentenaire du lycée Pierre de Fermat :

À l'Hôtel de Région à Toulouse :

- samedi 11 mars 2006 de 9 h à 13 h : « Deux cents ans d'histoire des lycées ».

M. Dominique Julia, directeur de recherche au CNRS :
Un établissement scolaire révolutionnaire : l'École centrale de la République.

M. Jean Faury, professeur honoraire de Première Supérieure au lycée Pierre de Fermat :
La naissance du lycée de Toulouse.

M. Hervé Terral, professeur de sociologie à l'Université de Toulouse Le Mirail :
L'apparition de la notion de « vie scolaire » de 1880 à 1914 et le rôle du recteur Paul Lapie.

M. Olivier Loubes, professeur de Première Supérieure au lycée Saint-Sernin :
Les signes politiques et religieux dans les lycées (XIX^e – XX^e siècles).

M. Patrick Cabanel, professeur d'histoire à l'Université de Toulouse Le Mirail :
Les lycées : un lieu de laïcisation de la société française au XIX^e siècle.

M. Antoine Prost, professeur émérite des Universités :
Le lycée de Toulouse et l'histoire des lycées ; permanences et singularités.

AVIS DE RECHERCHE ET RÉPONSES

• RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 242 :

M. Louis Latour nous a adressé le texte suivant en complément de la réponse de M. Howard Bradley parue dans la Lettre N° 216 :

Les « navières » ou « passelis »

Dans sa réponse à l'avis de recherche n° 242, M. Howard Bradley nous a expliqué que « "**navière**" est synonyme de "**pertuis**", barrage temporaire pour rehausser le niveau de l'eau ». Plus précisément, une navière est une ouverture temporaire destinée à permettre le passage des bateaux dans un barrage permanent alimentant le canal d'un moulin.

Dans notre région, ces pertuis sont connus surtout sous le nom de *passelis*.

Ils se présentent sous la forme d'une ouverture rectangulaire pratiquée au sommet du barrage. Chaque passelis est complété par un treuil destiné à ralentir la descente du bateau ou à hisser celui-ci lors de la remontée. Un plan incliné en bois relie la base du pertuis au fond de la rivière, côté aval, et facilite ainsi les manœuvres des mariniers.

Hors navigation, le pertuis est fermé par des poutrelles de bois.

Lors du passage d'un bateau, on enlève ces poutrelles et l'eau s'engouffre dans le passelis, entraînant vivement la barque dans le courant ou s'opposant fortement à sa remontée, en sens inverse. L'ouverture du pertuis fait baisser le niveau de l'eau au-dessus du barrage, diminue ou interrompt l'accès de l'eau dans le canal, ralentissant considérablement l'activité du moulin pendant une assez longue durée. Ceci explique aisément les conflits qui opposaient fréquemment meuniers et mariniers au passage de ces navières.

Nous avons trouvé, dans les Archives de l'Équipement d'Auterive, la description précise du passelis que le Maréchal Clausel était tenu d'établir, à Auterive, dans son barrage sur l'Ariège autorisé par ordonnance royale du 12 février 1823 :

« Article 4^e,

Le passelis à construire dans le barrage pour le service de la navigation, aura 20 mètres de longueur, 7 mètres de largeur à l'entrée et 8 mètres à sa sortie. Il sera placé tout près de la rive gauche et la direction indiquée sur le plan sera tracée sur les lieux lors de l'exécution par l'ingénieur de l'arrondissement. Le plancher de ce passelis sera établi avec une pente d'un mètre six centimètres de moins que son extrémité amont soit d'un mètre en contrebas du barrage, d'où il résultera qu'à l'embouchure il sera de 0,50 m au-dessous des plus basses eaux de l'Ariège.

Article 5^e,

Le banc de roche G qui se trouve à la sortie du passelis à construire sera enlevé jusqu'à 0,50 m au-dessous des plus basses eaux aux frais du concessionnaire qui devra en outre creuser dans le gravier et entretenir constamment un canal aussi de soixante centimètres de profondeur depuis l'embouchure du passelis jusqu'au point E où la nouvelle ligne de la navigation ira rejoindre l'ancienne sur une longueur de 220 mètres.

Article 6^e,

Il sera placé sur la rive gauche de l'Ariège, à l'amont du passelis et dans la direction de son axe, un treuil garni de ses cordages pour faciliter la remonte des bateaux, lequel sera entretenu constamment aux frais du propriétaire du moulin. »

Lors de la Révision du règlement d'eau du moulin appartenant au sieur Pons dans la commune d'Auterive, le 8 juillet 1865, l'ingénieur Guyot rappelle l'article 4 de l'Ordonnance de 1823 et ajoute :

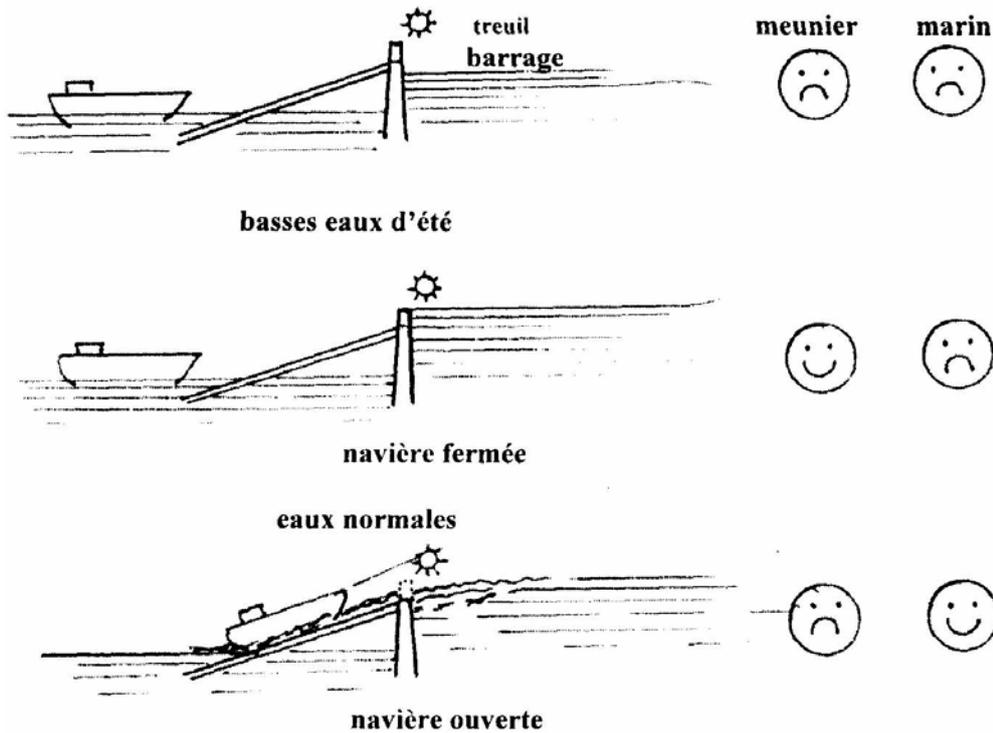
« Ce pertuis a existé dans le principe, mais depuis un certain nombre d'années il a disparu.

La navigation sur l'Ariège est presque nulle aujourd'hui du côté d'Auterive et la suppression du pertuis du barrage de l'usine Pons n'a donné lieu à aucune plainte. Néanmoins il y a lieu d'exiger le rétablissement de cet ouvrage avec d'autant plus de motif que les règlements d'eau du moulin de la ville et du moulin du Ramier leur imposent une semblable obligation.

Conformément aux dispositions prescrites pour la Garonne par l'arrêt du Conseil du 17 juillet 1782 et adoptées sur l'Ariège, le pertuis devra avoir 7,80 m de largeur et ses seuils seront placés à 0,80 m au-dessous des plus basses eaux navigables, le radier ayant une pente de 1/12^e au plus. Il pourra être fermé pendant les basses eaux comme ceux des deux usines voisines. »

La création de la ligne de chemin de fer de Toulouse à Pamiers, à partir de 1861, en condamnant le commerce fluvial sur l'Ariège rendait désormais inutiles les pertuis de navigation sur les divers barrages qui jalonnaient notre rivière.

Les mariniers disparus, la guerre des passelis était terminée, faute de combattants...



à noter :

Lors de l'ouverture de la navière :

- 1 L'eau s'engouffre dans l'ouverture : un vrai raz-de-marée, d'où risque de naufrage.
- 2 Pour la remontée : un courant vif s'oppose à la remontée des barques.
- 3 Le flot ne dure que quelques minutes seulement.
- 4 La descente des bateaux est très rapide, d'où risque de collisions.
- 5 Le gaspillage d'eau est énorme.



L'écluse. L'idée de génie : la 2^e porte !

Avis de recherche n° 242. Interprétation graphique d'après H. Bradley.

• *RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 243 :*

Mme Jeanine Pibouleau nous a adressé le texte suivant concernant le colonel Petitpied, aide de camp du maréchal Clauzel :

C'est mon mari qui, à Mirepoix, relève l'état civil, et voici ce qu'il a trouvé sur le registre des décès de Mirepoix (Ariège) :

Transcription au 10 février 1875, Mirepoix. Extrait du registre des actes de décès de la commune de Poitiers, département de la Vienne, pour l'année 1874.

« An 1874, le 19 décembre, décès de Jules-François Petitpied, 59 ans, commandeur de la Légion d'Honneur, colonel au 20^e Régiment d'Artillerie, natif de Mirepoix, époux de dame Élisabeth Joachim, fils de feu Simon Petitpied et de feu Catherine Cathala, mort hier en sa demeure située rue de la Regretterie.

Fait à la mairie de Poitiers le 28 janvier 1875. »

Catherine Cathala est décédée le 28 janvier 1837 à Mirepoix et Simon Petitpied, cafetier, se remarie le 23 juillet 1846 à Jeanne-Marie Denat. Il était né à Fanjeaux (Aude), le 18 frimaire an II, fils de Jean Petitpied et d'Angélique Lombard.

Jules-François Petitpied avait au moins deux soeurs :

- Marie-Irma, née à Mirepoix le 13 mai 1818, se marie le 16 juillet 1844 à Mirepoix à Antoine Lagasse.
- Pauline « Adeline », née à Mirepoix le 14 mai 1817, épouse Jean-Pierre Fabre le 12 janvier 1841 à Mirepoix. À noter la présence en 1841 d'un Charles Petitpied, 35 ans, oncle de l'épouse, qui est confiseur à Toulouse (donc, oncle de Jules-François).

Sur Mirepoix, il y a des mariages de Petitpied dont les hommes sont des plâtriers.

Pour information, Jean Petitpied, grand-père de Jules-François, décède à Mirepoix le 28 septembre 1840.

Voici l'acte de naissance de Jules-François Petitpied, relevé par nos soins à la mairie de Mirepoix :

« L'an 1815, le 17^e jour du mois de mai à 4 heures du soir, par devant nous Pierre Jean Baptiste Denat, maire, officier de l'état civil de la ville de Mirepoix, chef lieu de canton du département de l'Ariège, est comparu le sieur Simon Petitpied, âgé de 21 ans, cafetier, domicilié dans cette ville, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à 5 heures du matin, de lui déclarant et de Marguerite Françoise Catherine Cathala son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jules François, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Petitpied, cafetier, âgé de 48 ans et de Raymond Astre, officier retraité, domiciliés dans cette ville, et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Astre Denat Petitpied Petitpied. »

Catherine Cathala était née à St-Quentin (Ariège) et c'est peut-être dans cette commune que son mariage avec Simon Petitpied a été célébré, car il ne figure pas à Mirepoix.

• *AVIS DE RECHERCHE n° 244 :*

Un de nos amis habitant Fabas nous a envoyé le texte suivant :

Note extraite du registre des naissances, mariages et décès de la paroisse de St-Pé Dares en 1713 :

« La même année et le 20^{me} novembre, ay acheté huit canes¹ de double corps blanc à dix livres cinq sols à Toulouse, nate d'or faux, picot, frange, soie et boucayran pris chez Mr Manent, plus onze pans tafetas blanc d'Angleterre à sept livres la cane et cinq onces, frange d'or et d'argent faux pour une écharpe, l'once à quatorze sols, plus un crucifix pour devant Notre-Dame, une livre dix sols, monte le tout cent vingt et deux livres dix et huit sols, comme il appert par les reçus des marchans que j'ay mis dans les archifs de l'église.

Taurignan, curé et prêtre. »

Pourquoi le prêtre a-t-il acheté une telle quantité de tissus ? Pour une chape ? Un parement d'autel ? Un auvent devant l'église ?

Y a-t-il un de nos amis qui puisse **expliquer l'utilisation probable des tissus achetés** ?

N.B. : Mme Geneviève Moulin-Fossey a apporté d'ores et déjà quelques explications pour les termes techniques suivants :

- Bougran, bouqueran ou **boucayran** : c'est un tissu grossier empesé et gommé, employé comme doublure pour maintenir raides les pièces de vêtements (utilisé souvent comme doublure des vêtements liturgiques).
- **Pans** : les pans sont les parties droites de l'étole, du manipule, de la chape.
- **Nate, picot, frange** : ce sont des passementeries de différentes formes.
- **Taffetas blanc d'Angleterre** : tissu de soie, destiné à la confection des chasubles, des chapes ou autres petits ornements.

Reste le terme « **double corps blanc** », pour lequel elle n'a pas trouvé de définition précise.

VIENT DE PARAÎTRE

1. Revue **Midi-Pyrénées Patrimoine** n° 5 janvier à mars 2006.
2. **Vigoulet-Auzil, 1645-1905, Recueil de correspondances-actes**, par notre ami André Floucat-Allières. Les personnes intéressées peuvent effectuer une pré-inscription en souscription auprès de la mairie de Vigoulet-Auzil (tél. : 05 61 75 60 19).
3. **Le Lauragais, terre de passages, d'échanges et de cultures**, par Lucien Ariès, publication de l'A.R.B.R.E. 28/38 Rond-point les Bleuets 31450 Baziège. Prix : 15 €+ 3 €de port.

TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

- 1) **Monsieur Gilbert FLOUTARD nous a adressé le texte suivant :**

Les progrès de l'alphabétisation, à l'Union, au cours du XIX^e siècle

En parcourant les registres d'état civil de l'Union du début du XIX^e siècle, on est surpris par le faible nombre de conjoints et de conjointes qui ont su signer leur nom au bas des actes de mariage. Ceci n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait qu'il n'existe et qu'il n'a jamais existé dans la commune d'école et que seuls quelques enfants privilégiés bénéficient d'un enseignement donné à l'occasion par le curé de la paroisse, moyennant le paiement d'une modique rétribution. D'autre part, n'oublions pas qu'à cette époque-là, le français n'est guère usité par les habitants du Midi Toulousain et que la seule et véritable langue de communication est le

¹ Environ 15 mètres.

patois languedocien parlé par l'ensemble de la population, toutes classes confondues.

Un dénombrement ordonné en 1809 par le préfet de la Haute-Garonne confirme cette situation pour le moins préoccupante. Il nous apprend, en effet, que sur 679 habitants vivant à l'Union, seuls, 27 d'entre eux savent lire et écrire le français, ce qui correspond à un taux d'alphabétisation d'à peine 3,9 %. Ce taux d'alphabétisation particulièrement faible est la conséquence directe de la proximité de Toulouse et de l'emprise foncière exercée par les habitants de la ville possédant à l'Union une bonne partie des terres qu'ils font cultiver par une multitude de paysans dépendants, vivant dans une situation précaire, à la limite du seuil de pauvreté : brassiers², estachants, métayers, maîtres-valets... Sans ressources, ceux-ci sont bien incapables de payer les « droits d'écolage » de leurs enfants susceptibles d'être éduqués. Des enfants qu'ils utilisent dès leur plus jeune âge comme main-d'oeuvre d'appoint pour les travaux des champs. Cette situation va perdurer pendant les trois premières décennies du XIX^e siècle sans qu'aucune évolution sensible ne se manifeste. Et c'est, sans doute, dans ce contexte particulier, qu'il convient d'interpréter une délibération de la municipalité de l'Union du 14 mai 1830 déclarant, en réponse à une enquête de l'administration royale, je cite : « qu'il n'est pas nécessaire d'installer une école primaire dans la commune ».

Mais, quelques années plus tard, sous la Monarchie de Juillet, cette situation va fondamentalement changer. Le 28 juin 1833, la loi Guizot est votée. Aux termes de cette loi, les communes doivent obligatoirement ouvrir une école primaire, recruter un instituteur à qui elles doivent fournir un logement et assurer un traitement fixe de 200 francs par an, auquel vient s'ajouter le montant de la rétribution scolaire payée par les familles pour l'éducation de leurs enfants³. Les communes sont tenues, par ailleurs, de prendre en charge la rétribution scolaire d'un certain nombre d'enfants pauvres particulièrement méritants⁴. Grâce à la diligence de la municipalité, l'Union dispose dès 1833 d'un instituteur. Celui-ci assure ses cours dans la salle commune avant que ne soit loué un local près de l'église et que ne soit achetée la maison du boucher Lestrade qui, aménagée, servira d'école et de logement à l'instituteur. Même si tous les enfants de la commune ne fréquentent pas l'école, en l'espace de quelques années, on enregistre des progrès sensibles au niveau de l'alphabétisation. Le nombre de conjoints au bas des actes de mariage sachant signer leur nom est en constante progression⁵.

En 1866, près d'un Unionnais sur trois sait lire et écrire le français. Cependant en 1868, à la suite de dissensions graves survenues au sein du conseil municipal consécutives à l'édification de la nouvelle église, la commune de Saint-Jean est créée au détriment de celle de l'Union qui ne dispose plus désormais d'école ni de mairie. C'est dans ces conditions que le maire et le conseil municipal de l'Union décident de construire dans l'urgence une « École-Mairie » en face de l'église neuve entre la nationale 88 et le chemin de Belbèze, l'actuelle avenue des Pyrénées. Il s'agit d'une école mixte à classe unique tenue par un instituteur logé sur place. Pour éviter toute promiscuité qui ne manquerait pas de choquer les bonnes consciences, filles et garçons sont séparés dans la classe par une cloison en bois de 1,20 m de hauteur. Quelques années plus tard, en 1881-82, grâce à Jules Ferry, l'enseignement primaire devient gratuit, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Pour la première fois, tous les enfants de la commune sont enfin scolarisés.

Avec des méthodes simples et efficaces et grâce à la qualité de l'enseignement donné par des maîtres compétents et dévoués, en l'espace de quelques années, l'ensemble des jeunes Unionnais sait lire et écrire et parfaitement compter⁶. Mais l'instituteur ne se contente pas d'éduquer les jeunes enfants. Le soir, après la classe, pendant la mauvaise saison, il donne

² Ouvriers agricoles, journaliers.

³ En 1835, la rétribution scolaire est fixée à 1,50 F par mois pour les enfants au-dessous de 7 ans et 2 F pour les enfants au-dessus de 7 ans. A cette époque-là, un ouvrier agricole gagne 1 F par journée de travail et est nourri par son employeur.

⁴ En 1835, 6 enfants sont admis gratuitement à l'école.

⁵ En 1860, sur 10 mariages célébrés à l'Union, 6 conjoints et 2 conjointes ont su signer leur nom.

⁶ En 1880, pour la première fois, tous les conjoints ont su signer leur nom au bas des actes de mariage.

bénévolement des cours d'alphabétisation aux adultes illettrés. Dans une délibération du 21 janvier 1894, le conseil municipal de l'Union, reconnaissant la qualité du travail accompli, rend un vibrant hommage à l'instituteur en exercice du moment, monsieur Dupré, qui, je cite : « avec le concours intelligent et dévoué de sa femme comme maîtresse de couture, a formé de bons élèves dont plusieurs garçons et filles ont obtenu le certificat d'études et sont devenus de bons citoyens et de bonnes ménagères ».

Une chose est sûre en tout cas, grâce à l'effort de tous, au dévouement et à la compétence des maîtres chargés de l'éducation des enfants, en l'espace de quelques décennies, le combat contre l'ignorance est définitivement gagné.

A la fin du XIX^e siècle, tous les jeunes gens de la commune savent désormais lire, écrire et compter et sont devenus par là-même des hommes et des femmes éclairés, parfaitement adaptés au sein de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre.

Sources : Archives municipales de L'Union : D6, D7, D8, D9, D10, E13, E19, E21, F1866.
Archives départementales de la Haute-Garonne Br 4° 530, 2.O1342.

2) Monsieur Daniel RIGAUD nous a adressé le texte suivant :

On a volé les abricots du juge criminel de la sénéchaussée de Toulouse !

Voici un document amusant (du moins pour nous aujourd'hui !) qui met en scène Pierre-Louis de Lopes, juge criminel en la sénéchaussée de Toulouse en 1653. Plusieurs membres de cette famille⁷ ont occupé aux XVI^e et XVII^e siècles des postes judiciaires importants à Toulouse (leurs noms sont d'ailleurs orthographiés selon l'humeur des greffiers et autres scribes : Loppes, Lopes ou Louppes).

Un des intérêts de ces deux pièces de procédure est de nous apprendre qu'au milieu du XVII^e siècle à Toulouse, des abricots⁸ pas encore mûrs avaient une valeur commerciale non négligeable⁹ (40 à 50 écus¹⁰), afin d'être transformés par des confiseurs en fruits confits.

Première pièce¹¹ :

« Plainte

Pour M^e M^e Pierre Louys de Lopes, juge criminel,
Contre Bautairel, jardinier.

Du trantiesme may mil six cens cinquante troys,

Monsieur M^e Pierre Louys de Lopes, conseiller du roy et juge criminel en la senechaucée de Tholose, ouy moyenant serement par lui presté en sa plainte ;

Dict se plaindre contre ung jardinier nommé Bautayrel, avec lequel il avoict convenu pour reparer ung jardrin qu'il a en une maison scittuée dans la paroisse de la Daurade, dans le coing

⁷ Jean de Lopes, Pierre-Louis de Lopes, François de Lopes, tous juges criminels en la sénéchaussée de Toulouse.

⁸ L'abricotier, arbre du genre prunier, de la famille des rosacées, est originaire du Turkestan. Il a été introduit en France au moment des croisades, par l'Italie.

⁹ Même si l'on peut imaginer que ce chiffre a pu être un peu « gonflé », l'intérêt du plaignant étant de prouver une perte considérable...

¹⁰ À la mi-XVII^e s., un écu valant 3 livres tournois, il s'agit d'une coquette somme : 120 à 150 livres. Par contre, on ne connaît malheureusement pas le poids des abricots vendus l'année précédente pour cette valeur, ce qui nous empêche de calculer un prix par kg.

¹¹ ADHG B 3312, en cours de recotation, inquisitions secrètes de la sénéchaussée (en fait, il s'agit d'interrogatoires de témoins en vue de l'instruction d'un procès) ; ces documents étaient à l'origine mis dans un sac de jute, comme pour les sacs à procès du parlement, mais pour la sénéchaussée, les sacs ont été récupérés au XIX^e s. et revendus.

des Jacobins, au prix de neuf livres dont il en tient six, et y auroict travaillé deuz ou troys jours et après abandonné ledit travailh, et de plus par ung exés de malice et de mauvaise foy, auroict enlevé les abricotz en verd, dont le plaignant eust trouvé, s'il eust voulu les vendre à des confisseurs, pour le moins quarante ou cinquante escus, estant chose notoire qu'ils en dounoict cella tous les ans, et lesquels sans doute il a vendu à quelque confiseur, le plaignant luy ayant confié la clef du jardrin ; jusques mesmes qu'il auroict, en montant sans doute sur l'arbre, coupé une grande branche du plus bel arbricotié qui soict, ce quy est au plaignant ung grand domage ; et attendu que c'est ung [fait et comme¹²] larracin domestique, d'autant plus que ledit Bautayrel avoict la clef du logis et du jardin auquel on avoict tout confié, se plaint et requiert justice. Recollé, a perseveré et c'est signé.

de Lopes, plaignant.

Faitte par moy soubzigné,

Pinse.

Veü par nous la presant plainte, ordonnons sans prejudice de la plus ample inquisition, veü le fait dont s'agist, que le cy nommé Bautayrel, jardinier, sera prins au corps¹³.

À Tholoze, le dernier may mil six cent cinquante troys.

Degranger, conseiller. »

Seconde pièce :

« Audition.

Du dernier may mil six cens cinquante troys,

François Huc, dict Bautayrel, jardinier de Tholose, aigé de soixante ans, ouy moyenant serement par luy presté aux Saintz Evangiles Notre Seigneur, sur le contenu de la plainte contre luy faitte à la requeste de monsieur Me Pierre Louys de Lopes, juge criminel en la senechaucée, a respondu comme s'ensuy :

Interrogé s'il n'est jardinier du sieur plaignant et s'il ne travaille le jardin que ledit sieur a en sa maison des Jacobins, pour raison duquel travailh ils n'auroict convenu à neuf livres, de laquelle par advance ledit sieur plaignant luy auroict bailhé la somme de six livres, après quoy le respondant auroict mesprisé de fere ledit travailh.

Respond estre veritable qu'il est jardinier dudit sieur plaignant puis ung moys ou environ et qu'il est vray qu'il ce seroict obligé verbalement de luy faire certain cabinet et autres petites reparations dans son jardrin des Jacobins moyenant le prix et somme de neuf livres, estant moingz de laquelle il auroict prins dudit sieur ung louys blanc, ung demi louys et une piece de vingt sous, et s'il n'a achevé ledit travailh, c'est que ledit sieur ne lui a pas fourni les materiaux necessaires, offrant de le fere à tous les momentz que ledit sieur voudra.

Interrogé sy pendant ledit travailh ou du despuis, faisant semblant de continuer sa besoigne, il n'auroict prins la plus grand partie des abricotz quy estoient sur les arbricotiers dudit jardrin et si mesmes montant sur l'un desdits arbres, il n'auroict esbranché le plus beau desdits arbricotiers.

Desnie ledit interrogatoire, n'ayant-il eu jamais la pensée de comettre tels exés, voire mesme lesdits arbricotz estant encore petit et en estat de n'estre pas cuilhis de quelque temps, n'ayant-il jamais heu la clef dudit jardrin, et lhors qu'il alloict travailler en icelluy, la servante dudit sieur plaignant pourtoict la clef dudit jardin et l'en remportoict le soir quand il quittoit

¹² La transcription de ces deux mots n'est pas absolument certaine.

¹³ C'est-à-dire emprisonné.

ledit travailh, ladite servante y demurant tousjours, ensamble¹⁴ ung des porteurs dudit sieur qui ne bougeoict jamais dudit jardin lhors que le respondant travailhoict à ung cabinet.

Interrogé à quelles personnes il vendict lesdits arbricotz, la quantitté d'iceux et s'il n'en a faict de sommes notables et autres presantz à de personnes de sa cognoissance.
Desnie ledit interrogatoire.

Mieux exorté dire la veritté, dict l'avoir ditte ; d'icelle a perseveré et ne c'est signé.
Degranger, conseiller. »

NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION

Mlle Céline Bonnet
Mme Jeanine Pibouleau
M. Bernard Silvestre
M. Patrick Estrade
M. Marc Zarrouati.

PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie de Mme Sophie Malavieille du 26 janvier 2006 (ADHG 3 E 1680) (8 mars 1653) :

*orphevre decede' de la maladie contagieuse, ez années mil six cens
cinquante un mil six cens cinquante deux, lequel*

orphevre, decede' de la maladie contagieuse, ez années mil six cens
cinquante un (et) mil six cens cinquante deux, lequel, ...

*parlant aud(ict) Saint-Ramond premier baille, lui a exhibé
presentement, devant moi not(air)e (et) tesmoinz, les comptes
de recepte (et) despence faitz par lesd(icts) Guergui, Brouchon et ...*

parlant aud(ict) Saint-Ramond, premier baille, lui a exhibé
presentement, devant moi not(air)e (et) tesmoinz, les comptes
de recepte (et) despence faitz par lesd(icts) Guergui, Brouchon et ...

avec les pieces justificatives
avec les pieces justificatives

¹⁴ Sens étymologique archaïque de « l'un avec l'autre et en même temps », « à la fois ».

*Lequel Saint-Ramond, treuvé en sa boutique devant l'esglise
des Carmes, a respondu qu'il est tout prest de clorre
et arrester lesd(icts) comptes, pourveu qu'on fasse venir les autres
qui doibvent estre à lad(icte) audition (et) closture, et ...*

Lequel Saint-Ramond, treuvé en sa boutique devant l'esglise
des Carmes, a respondu qu'il est tout prest de clorre
et arrester lesd(icts) comptes, pourveu qu'on fasse venir les autres
qui doibvent estre à lad(icte) audition (et) closture, et ...

CHRONIQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le samedi 11 février 2006 à 11 h aux Archives départementales, le prix Archives-Patrimoine 2005/2006 a été remis à Mme Lise Enjalbert par Mme Geneviève Moulin-Fossey, présidente de l'association Les Amis des Archives de la Haute-Garonne.



Photo Daniel Rigaud

Mme Lise Enjalbert, en marge d'une carrière d'enseignant-chercheur dans le domaine de la bactériologie, a passé de longues et studieuses séances de travail au dépouillement du fonds des hôpitaux. Elle a d'ailleurs publié **deux précieuses monographies**¹⁵, l'une sur l'Hôtel-Dieu en 1989 et l'autre sur La Grave en 1994, dans le cadre de ses fonctions de présidente et infatigable animatrice de l'Association des Amis de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et de l'Hôpital Saint-Joseph de La Grave.

Mais elle a également guidé de nombreux étudiants vers l'histoire de la médecine et l'histoire de ces deux établissements chers à son cœur.

Voici un petit extrait de l'hommage qui lui a été rendu par M. Jean Le Pottier à cette occasion :

¹⁵ Elle sont disponibles au Musée de l'histoire de la médecine à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques (Tél. 05 61 77 84 25).

« Vous me permettez d'insister maintenant sur des actions qui vous rapprochent davantage de notre métier d'archiviste et vous valent notre profonde reconnaissance.

D'abord votre inlassable **œuvre de sauvegarde** qui vous a fait "ramasser" tous les documents en déshérence afin de les joindre aux archives des hôpitaux déposées aux Archives départementales, permettant la reconstitution d'un fonds aussi complet que possible, maintenant accessible (et l'on vous montrera tout à l'heure ces inventaires), grâce aux efforts séculaires de l'archiviste Cresty au XVIII^e siècle, de l'érudit Léonard Saint-Charles au XIX^e siècle, et de biens d'autres archivistes depuis, dont je ne citerai que les derniers, Geneviève Douillard, Pierre Gillet et Philippe Kouache.

Enfin un geste infiniment plus rare et particulièrement remarquable, qui explique que ce soit cette année que ce prix vous revienne : vous venez de nous donner un ensemble de papiers familiaux, auxquels vous auriez pu être attachés ou que vous auriez pu souhaiter transmettre à vos enfants et petits-enfants, mais dont vous avez pensé qu'ils pourraient témoigner dans l'avenir de la vie, des mentalités, des connaissances du XX^e siècle. En me gardant de dévoiler le contenu de ces documents personnels, qu'il me suffise de dire qu'il s'agit entre autres de la correspondance de votre mère, de votre premier mari, officier tombé lors de la débâcle, ou de votre second mari, le professeur Enjalbert, lors de vos études respectives en Amérique.

Car vous avez compris, et toute votre vie de médecin le prouve, qu'il n'y a qu'un combat à mener, celui de l'homme et de la liberté, c'est-à-dire de la vie et de la science. Or il est bon de rappeler, à l'heure où les mémoires s'affrontent à coup de passés tronqués, que les archives sont du côté de l'histoire, c'est-à-dire de la libre recherche.

Le grand historien Marc Bloch disait " Si j'étais antiquaire, je n'aurais d'yeux que pour les vieilles choses. Mais je suis un historien. C'est pourquoi j'aime la vie ".

En œuvrant pour les archives, vous luttez contre la caducité, vous pariez, fidèle au serment d'Hippocrate, sur les forces de la vie. »

Une intéressante exposition de documents d'archives des hôpitaux de Toulouse, spécialement mise en place pour les Amis, clôturait avec un apéritif cette sympathique matinée.



Superbe lettrine illustrant une page d'un livre de comptes (H dépôt 1 - 2 E 6)

Photo Daniel Rigaud